



Commune de Mertzwiller

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2024

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER,
Maire

Date de convocation : 24 juin 2024

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 19
Quorum : 10
Conseillers présents : 17
Conseillers absents : 2
Procurations : 2

Présents :

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire
Mmes Valérie DENNI - Serge FEURER - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER - Annick SANDEL
- Armelle WAECHTER - Martine WALTER
MM. René GRAF - Alain GUNKEL - Stéphane LE RAY - Rémy ROSENMAN - Pierre
ROESSNER - Daniel SCHALBER

Absents/Excusés :

Mme Véronique TONI (procuration à Mme ZIMMER)
M. Frédéric GAUGAIN (procuration à Mme KETTERER)

Désignation du secrétaire de séance

33/2024 - Approbation des délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2024
34/2024 - Décisions prises par le maire en vertu des délégations accordées par le conseil
municipal du 23 juin 2020 complété par délibération du 30 juin 2022 en application
de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales
35/2024 - Dénomination rue Tranche 3 - lotissement Murbruch
36/2024 - Travaux d'aménagement d'un parking rue de la Résistance
37/2024 - Réaménagement du chemin des Ecoliers
38/2024 - Suppression de postes / Mise à jour du tableau des emplois / effectifs
39/2024 - Aménagement des cheminements secteur centre vert

Divers et informations

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h13.

Vérification du quorum :

Nombre de conseillers présents : 17

Quorum : 10

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance :

VU les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance.

Les membres du conseil municipal désignent Mme Gisèle WEIGEL comme secrétaire de séance.

33/2024 - Approbation des délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à 18 pour et 1 abstention (Serge Feurer) les délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024.

34/2024 -- Décisions prises par le maire en vertu des délégations accordées par le conseil municipal du 23 juin 2020 complété par délibération du 30 juin 2022 en application de l'article I. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Alinéa 4 : en matière de passation des marchés et accords-cadres à procédure adaptée

Date	Objet de la décision
19/04/2024	Signature d'un devis pour le déplacement à Burghaun les 29 et 30 juin avec Tribak Voyages pour 2 250.- € TTC
27/04/2024	Signature du contrat de maitrise d'œuvre avec SODEREF pour les travaux d'aménagement d'un parking rue de la Résistance pour un montant de 11 400.- € TTC
27/04/2024	Signature du contrat de maitrise d'œuvre avec SODEREF pour les travaux d'aménagement d'un tronçon du chemin des écoliers pour un montant de 17400.- € TTC
03/05/2024	Signature d'un devis pour des travaux de mise aux normes de l'éclairage à l'EHPAD avec l'entreprise WENGER électricité pour 9 186.10 € TTC
16/05/2024	Signature d'un devis pour l'achat de cendriers pour les extérieurs de l'Espace Stephane Grappelli avec COMAT VALCO pour 220.80 € TTC

Alinéa 5 : En matière de conclusion et de révision de louage de choses

Date	Objet de la décision
16/04/2024	Révision de loyer d'un logement. Bail signé avec Mme DENNI Solange au 3D rue de la Boissellerie. Le nouveau loyer révisé est de 630.27€/mois à compter du 1 ^{er} mai 2024

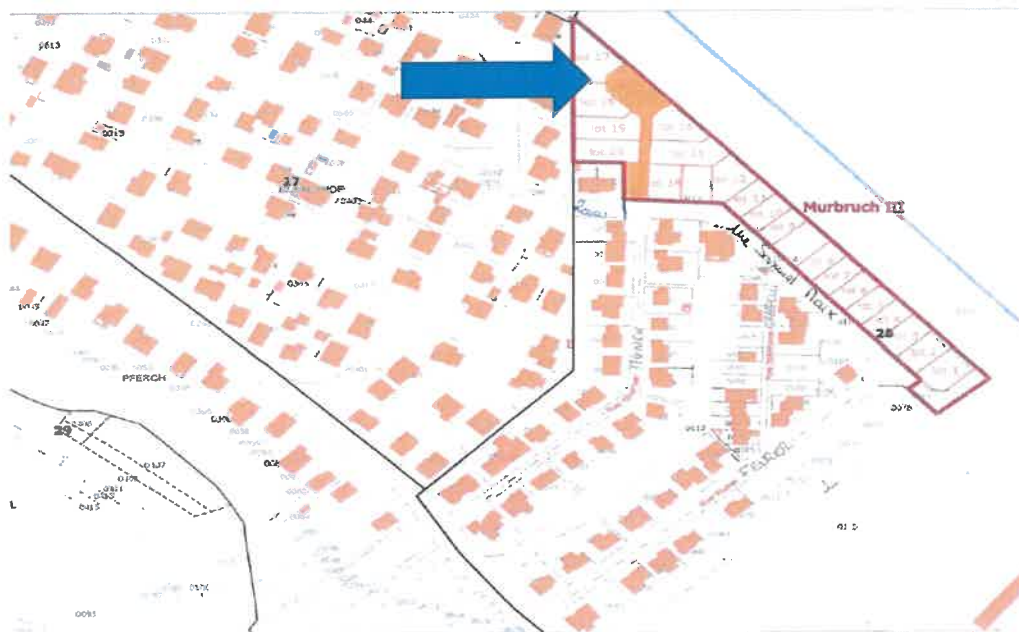
28/06/2024	Signature d'un bail commercial avec DOS SANTOS FLORENCIO Ana pour la location des locaux commerciaux 29 rue de la Gare de 97.60m ² , loyer mensuel de 700.00€/mois, hors charges, à compter du 1 ^{er} août 2024.
------------	--

Date	Objet de la décision		
Du 23 mars au 21 juin 2024	Signature de conventions de locations pour l'Espace Stéphane Grappelli		
Date manifestation	Nom	Manifestation	Coût en €
20 et 21/04/2024	ABCM badminton	Bretz'Bad	181.60
26/05/2024	Association de Tir Mertzwiller	Bourse aux armes	114.30
07/04/2024	CVNM Club de Vélo	Bourse aux vélos	78.70
01/06/2024	Camal GANDOUZI	Mariage	412.40
17/04/2024	Réseau Animation Intercommunal (RAI)	Spectacle	218.50
15/06/2024	JOK R association	Loto bingo	375.30

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces décisions.

35/2024 - Dénomination rue Tranche 3 - lotissement Murbruch

Suite à l'aménagement de la 3^{ème} tranche au lotissement Murbruch, il convient de nommer une nouvelle rue.



Lors des séances du Conseil Municipal des 11 septembre 2012 et 15 septembre 2014, les propositions suivantes avaient été faites :

- Rue Stéphane Grappelli – musicien de jazz de notoriété internationale qui a vécu à Mertzwiller dans sa jeunesse et y revenait régulièrement.
- Rue Michel Feurer – artiste peintre né à Mertzwiller 1862- 1936
- Rue Germain Muller – auteur-acteur et homme politique né à Strasbourg 1923-1994.
- Rue Camille Clauss – artiste-peintre né à Strasbourg 1920-2005.
- Rue Léon Boëllmann – organiste-compositeur né à Ensisheim 1862-1897.
- Rue André Weckmann – écrivain-poète né à Steinbourg 1924-2012
- Rue Monseigneur Joseph Strebler archevêque de Lomé né à Mertzwiller 1892-1984.

Le conseil municipal avait opté pour les dénominations suivantes :

- Rue Michel Feurer – artiste peintre né à Mertzwiller 1862- 1936
- Rue Samuel Marx (père des Marx Brothers) né à Mertzwiller 1859 - 1933
- Rue Charles Munch – chef d'orchestre né à Strasbourg 1891 – 1968
- Rue Stéphane Grappelli – musicien de jazz de notoriété internationale qui a vécu à Mertzwiller dans sa jeunesse et y revenait régulièrement.

Les membres de la commission urbanisme se sont réunis le 27 juin dernier afin de procéder à un choix et ont retenu : impasse Joseph STREBLER en enlevant le « Monseigneur » qui a une connotation religieuse.

VU la proposition de la commission urbanisme du 27 juin 2024,
Les membres du Conseil Municipal propose d'utiliser l'abréviation de Mgr pour tout de même garder le titre Monseigneur et de faire figurer également qu'il a été Archevêque de Lomé, né à Mertzwiller 1892-1984

Et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- **De nommer la nouvelle rue de la tranche 3 du lotissement Murbruch (matérialisée en orange sur le plan) impasse Mgr (Monseigneur) Joseph Strebler - archevêque de Lomé né à Mertzwiller 1892-1984.**
- **D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création de cette nouvelle rue.**

36/2024 - Travaux d'aménagement d'un parking rue de la Résistance

Suite à la délibération prise le 28 juin 2023, le Maire rappelle aux conseillers que la Commune a acheté le terrain situé rue de la Résistance cadastré section 10 n°76/8 dans le but d'y aménager un parking.

A cet effet, le Maître d'œuvre SODEREF a effectué une présentation lors de la commission urbanisme du 27 juin avec différentes variantes. La commission urbanisme a été amenée à retenir une variante.

Les travaux consistent en la création d'une dizaine de places supplémentaires dans ce secteur, places qui serviront aux activités associatives et musicales de l'école de musique et au magasin de fleurs.

Les membres de la commission ont choisi la mise en place de 11 places (9+2 plus larges) sur une longueur d'environ 7m avec une bande minérale à l'arrière.

Le coût estimatif de l'opération est de 55 000.00€ HT (66000 € TTC).

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'obligation de mettre des places de parking PMR mais que deux places de parking seront plus larges afin de pouvoir matérialiser plus tard au moins une place PMR.

La question que Monsieur le Maire soulève est qu'il n'y a qu'un seul mât pour éclairer la surface du parking. Il pose la question aux membres du Conseil Municipal pour savoir si cela serait suffisant ou pas en terme d'éclairage.

Les membres du Conseil municipal ne souhaite pas rajouter immédiatement un nouvel éclairage.

M. Pierre ROESSNER indique que dans un premier temps l'éclairage peut être maintenu comme cela et dans un deuxième temps, si cela est nécessaire, l'éclairage pourrait être modifié si ce dernier ne serait pas suffisant.

Il y a également un poteau France Telecom situé après le terrain. La question est de savoir s'il faut le laisser ou le retirer.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le maintien du poteau France Télécom.

En ce qui concerne la proposition des variantes 1 ou 2 :

La variante 1 : une bande de 3.50 m d'espace vert à entretenir

La variante 2 : celle qui serait retenue, c'est une bande minérale pour privilégier le 0 entretien.

Mme Martine WALTER s'interroge si des organismes pouvaient verser des subventions et si l'on avait déjà un ordre d'idée des montants.

Il pourrait y avoir des subventions mais il faut solliciter et questionner les différentes institutions et organismes en fonction du cahier des charges des aménagements.

Mme Dominique KERN pose la question suivante : « À quel moment débuteraient les travaux ? »

Monsieur le Maire répond que ce sera le plus tôt possible.

VU l'avis de la commission urbanisme du 27 juin 2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valident l'avant-projet portant sur les travaux d'aménagement d'un parking rue de la Résistance**
- **autorisent le Maire à engager les travaux d'aménagement d'un parking rue de la Résistance**
- **valident le coût estimatif des travaux à la somme de 55 000.00€ HT dont 9 500.- € HT pour honoraires de maîtrise d'œuvre**
- **approuvent le plan de financement prévisionnel**
- **autorisent le Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés correspondants ainsi que tout document s'y rapportant**
- **autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL) ou de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), de la CeA, et autres**
- **chargent le Maire de l'ensemble des formalités et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

37/2024 - Réaménagement du chemin des Ecoliers

Il a été décidé de procéder au réaménagement du chemin des Ecoliers pour la partie allant de la rue du Wahl jusqu'à la rue des Granges voire vers la déchetterie.

A cet effet, le Maître d'œuvre SODEREF a effectué une présentation lors de la commission urbanisme du 27 juin avec différentes variantes. La commission urbanisme a été amenée à retenir une variante.

Les membres de la commission ont retenu, pour la tranche ferme allant de la rue du Wahl à la rue des Granges, un enrobé en structure renforcée.

Le coût estimatif de l'opération est de 95 000.00€ HT.

A titre d'information, la tranche optionnelle, de la rue des Granges vers le pont au niveau de la déchetterie, s'élèverait à 45 000€ HT.

Monsieur le Maire propose le réaménagement du Chemin des écoliers pour permettre une circulation en toute sécurité des enfants sur ce tronçon. Ce tronçon n'est plus adapté et il n'est pas en bon état.

Monsieur le Maire souhaite privilégier la circulation douce des piétons et des vélos mais un habitant de la commune circule sur une partie de ce tronçon avec des poids lourds ; il faudrait donc renforcer la chaussée par un revêtement plus en adéquation afin de ne pas abimer la chaussée mais cela augmente la facture.

Monsieur le Maire soulève la question concernant cette partie du tronçon.

Le citoyen concerné devrait enlever tous ses déchets et cela éviterait alors à la commune d'augmenter la facture.

Monsieur le Maire pense qu'il faudrait poser un enrobé classique et éviter le passage des poids lourds à cet endroit, mais souligne que la commission a fait le choix de mettre un enrobé plus cher et qui permet le passage des poids lourds.

Mme Martine WALTER pense que nous devons mettre le propriétaire en demeure.

Mme Armelle WAECHTER pense qu'une ouverture au dialogue serait plus pertinent.

Monsieur le Maire pense que nous ne devons pas financer le passage uniquement d'un seul citoyen.

Mme Claudia ZIMMER pense qu'il faut solliciter l'habitant de Mertzwiller en question et ouvrir le dialogue afin de connaître sa position.

Monsieur le MAIRE prendra donc rendez-vous avec la personne pour ouvrir le dialogue et rapportera la discussion au Conseil Municipal mais que l'on reste sur le point de vue qui est adopté par la commission.

VU l'avis de la commission urbanisme du 27 juin 2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 18 voix pour et 1 abstention (Armelle Waechter) :

- valident l'avant-projet portant sur les travaux de réaménagement du tronçon du chemin des Ecoliers (rue du Wahl vers rue des Granges)
- autorisent le Maire à engager les travaux de réaménagement du tronçon du chemin des Ecoliers (rue du Wahl vers rue des Granges)
- valident le coût estimatif des travaux à la somme de 95 000€ HT dont 14 500.- € HT pour honoraires de maîtrise d'œuvre
- approuvent le plan de financement prévisionnel
- autorisent le Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés correspondants ainsi que tout document s'y rapportant
- autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL) ou de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la CeA, et autres
- chargent le Maire de l'ensemble des formalités et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

38/2024 - Suppression de postes / Mise à jour du tableau des emplois / effectifs

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois/ des effectifs, afin de permettre la nomination des agents.

L'autorité territoriale ne peut pas en conséquence créer d'emploi, seule l'assemblée délibérante peut créer, modifier, supprimer un emploi.

L'agrégation des délibérations de création, modification et suppression d'emplois modifient le tableau des effectifs. Il est donc recommandé de délibérer a minima une fois par an sur le tableau des effectifs.

Pour la création d'un emploi, l'avis préalable du Comité Social Territorial n'est pas nécessaire. Les suppressions de poste (sauf celles liées aux avancements de grade) doivent faire l'objet d'un avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Ce tableau des effectifs recense ainsi tous les emplois permanents créés par la collectivité territoriale et pour chacun de ces postes leurs caractéristiques (filière, cadre d'emplois, grade, fonctions, temps de travail, poste pourvu ou vacant).

Cela concerne :

- Les titulaires à temps complet ou non complet, y compris ceux mis à disposition mais pas ceux détachés ;
- Les stagiaires à temps complet ou non complet ;
- Les contractuels de droit public à temps complet ou non complets recrutés sur un emploi permanent ;
- Les contractuels de droit privé lorsque la création du poste est prévue par la réglementation.

Il est proposé de supprimer un certain nombre de postes vacants et de mettre à jour le tableau des emplois /effectifs.

En effet, lors des créations de postes, les suppressions de postes n'ont pas été faites au même moment. De plus, suite à des départs (retraites, mutation, démission, etc...), les postes ont été pourvus sur d'autres grades déjà existants ou créés par le Conseil municipal.

Ainsi face aux différentes évolutions de carrières et divers mouvements de personnel, il est important de faire concorder le tableau en tenant compte de ces changements.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu l'état des postes adopté par le Conseil municipal par délibération du 24 mars 2022,

Vu l'avis du Comité Social Territorial commun du 3 juin 2024,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- **De supprimer les postes ci-dessous :**

Filière	Grade	Nombre de poste à supprimer	Quotité de service
Administrative	Attaché principal	1	Temps complet
	Rédacteur principal 2ème classe	2	Temps complet
	Rédacteur	2	Temps complet
	Adjoints administratifs principaux 1ère classe	1	Temps complet
	Adjoints administratifs principaux 2ème classe	1	Temps complet
	Adjoint administrative	1	28/35ème
Technique	Technicien	1	Temps complet

	Agent de maîtrise principal	1	Temps complet
	Adjoint technique principal 2ème classe	2	Temps complet
	Adjoint technique principal 2ème classe	1	23/35ème
	Adjoint technique	1	27/35ème
	Adjoint technique	1	9/35ème
	Adjoint technique	1	14/35ème
Médico-sociale	Atsem principal 2ème classe	2	Temps complet
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	23.55/35ème
	Adjoint du patrimoine	1	23.55/35ème
	Professeur d'enseignement artistique	1	Temps complet
	Assistants d'enseignement artistique	11	Temps non complet

- De mettre à jour le tableau des emplois / effectifs permanents comme suit :

Grade	Nombre de postes créés	Nombre de poste pourvus	Temps de travail hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché territorial faisant fonction de DGS	1	1	Temps complet
Attaché	1	1	Temps complet
Rédacteur principal 1ère classe	2	2	Temps complet (90%) Temps complet (80%)
Rédacteurs	1	0	Temps complet
Adjoint administratifs principaux 1ère classe	1	1	Temps complet
Adjoint administratifs principal 2ème classe	1	1	Temps complet
Adjoint administratif	1	0	Temps complet

Adjoint administratif	1	1	17.5/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1	Temps complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	3	Temps complet Dont 1 à 80%
Adjoints techniques	7	6	Temps complet
Adjoints techniques	1	1	21/35 ^{ème}
Adjoints techniques	1	1	Temps complet
Adjoints techniques	1	1	17/35 ^{ème}
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1 1	1 1	Temps complet 24.52/35 ^{ème}
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1 1	1 1	24.52/35 ^{ème} 23.37/35 ^{ème}
FILIERE CULTURELLE			
Adjoints du patrimoine	1	1	25/35 ^{ème}
FILIERE POLICE			
Brigadier de police municipale	1	0	Temps complet

Selon délibération du 7 décembre 2007, l'autorité territoriale est autorisée à engager des agents non titulaires pour le remplacement de titulaires momentanément indisponibles.

39/2024 - Aménagement des cheminements secteur centre vert

Suite à la délibération du 5 juillet 2018, concernant les réhabilitations et aménagement du site du Moulin, dans laquelle la commune s'engageait à valoriser ce site chargé d'histoire et de le rendre attractif sur le plan du « tourisme vert », tout en préservant son caractère bucolique,

Le cabinet Alba Urba a été mandaté en mars 2022. La mission consiste à mener les études de conception urbaine, architecturale et paysagère et les études techniques de voiries, réseaux et infrastructures, afin d'aménager un cheminement piéton accessible aux personnes à mobilité réduite sur le site du centre vert.

Une enveloppe budgétaire de 70 000 € TTC est prévue au budget 2024.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Description de l'opération	Montant HT	Aides financières escomptées	Montant HT
Travaux d'aménagement d'un cheminement PMR	129 000 €	CEA - Fonds de Solidarité Territoriale	43 740 €
Frais de maîtrise d'œuvre	16 810 €	Fonds européens	43 737 €
		Autofinancement	58 333 €
TOTAL HT	145 810 €	TOTAL HT	145 810 €

Le cabinet Alba Urba proposera un parcours adapté, en proposant différentes options de revêtement, afin de répondre aux impératifs du site.

Monsieur Serge FEURER propose une projection du projet mais elle sera faite ultérieurement. Une synthèse sera faite par le groupe de travail. Monsieur Serge FEURER propose de faire des échanges concernant les orientations à prendre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- **D'autoriser le Maire à engager les travaux d'aménagement du centre vert**
- **D'autoriser le Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés correspondants ainsi que tout document s'y rapportant**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel**
- **D'autoriser le Maire à solliciter les subventions adéquates**
- **De charger le Maire de l'ensemble des formalités et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Divers et informations

M. le MAIRE informe que:

- Le projet ALLILA est abandonné.
- La mise en place d'une borne de réparation de vélos. Monsieur le MAIRE indique que les bornes de réparations seront mises en place par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn ; la première sera posée sur un emplacement près de la gare, la seconde Monsieur le Maire propose l'emplacement proche de la Pharmacie.
- Après plusieurs échanges il est retenu que la borne de réparation sera installée proche de l'Espace Stéphane Grappelli.
- Monsieur Teura TUPAÏ demande une subvention exceptionnelle pour participer aux jeux Olympiques de Paris. Après divers échanges avec les membres de Conseil Municipal, la demande de subvention est rejetée.

M. le Maire informe le Conseil municipal des prochaines commissions :

- Commission sécurité le 03 septembre à 19h
- Commission urbanisme le 26 août à 19h

Mme Valérie DENNI informe le Conseil Municipal que l'inauguration de l'exposition à ciel ouvert MERTZWIL'AIR se déroulera le 13 juillet 2024 à 15h30 au Centre vert.

Mme Valérie DENNI donne également les différentes dates des prochaines commissions :

- Culture : le 12 septembre à 19h
- Environnement : le 1er octobre à 19h
- Associations : le 8 octobre à 19h

Mme Valérie DENNI rappelle que le Messti approche à grand pas et que les membres du Conseil Municipal n'ont pas encore choisi le thème de déguisement pour le défilé du Messti. Mme DENNI propose la thématique HOLI qui est la fête des couleurs en Inde et d'avoir une musique de Bollywood pendant le défilé.

Il s'agit de se vêtir en blanc et de faire un lancer de poudre de couleurs.

Mme Dominique KERN demande si on avait une autre option.

Après divers échanges aucune autre thématique n'a été proposée.

Mme Sylvia ANDLAUER indique que les associations membres de l'OSL ont déjà choisies des thématiques comme la St Patrick, Bayonne, le Carnaval de Venise, l'Écosse.

Le conseil Municipal valide leur thématique HOLI pour le Messti 2024.

Mme Claudia ZIMMER ajoute que le CMJ souhaite une thématique différente et propose la thématique du 14 juillet. Le Conseil Municipal valide la thématique du CMJ et celle de faire une thématique différente.

Mme Armelle WAECHTER souligne que pour le CMJ, il est important de porter les valeurs républicaines.

M. Serge FEURER informe que Burghaun aura également une thématique particulière.

M Serge FEURER informe que le déplacement à Burghaun des 29 et 30 juin 2024 dans le cadre du jumelage s'est très bien passé.

Il remercie tous les participants, associations, et les jeunes du CMJ.

Burghaun sera l'invité de Mertzwiller au prochain Messti en octobre ; un appel devrait être fait pour héberger les personnes de Burghaun, et un travail sera fait dès le mois de septembre.

M. Serge FEURER suggère un développement plus important des partenariats avec les associations ; il souligne que les associations de pêches franco-allemande développent un bel échange.

Une délégation de foot fera un échange avec le club de foot de Mertzwiller en octobre.

Le lien principal devrait se faire aussi avec les habitants.

Un programme prévisionnel sera fait à travers la commission en septembre.

Mme Dominique KERN informe que :

- Les différentes actions intergénérationnelles seront reconduites en septembre. Quelques discussions sont en cours avec l'atelier relaxation. En ce qui concerne les peintres des ateliers intergénérationnels, ils participent à l'exposition à ciel ouvert MERTZWIL'Air avec des dessins d'insectes et d'oiseaux.
- Le 10 novembre prochain à l'Espace Stéphane Grappelli se tiendra une soirée orientée autour de la langue alsacienne, avec un double concert de Mme Isabelle GRUSSENMEYER, qui propose en première partie un concert en direction du jeune public et une deuxième partie pour tout public. Un moment festif et convivial autour de l'alsacien.
- Le 17 novembre à l'Espace Grappelli est programmé la fête des aînés.

Mme Claudia ZIMMER informe que :

- Le CMJ a participé à la sortie Burghaun qui s'est déroulée les 29 et 30 juin 2024.
- Vendredi soir le 5 juillet 2024 une soirée intergénérationnelle à la résidence Séniors est organisée avec les résidents qui assureront l'animation et le CMJ apportera les pizzas.
- Le 22 juillet 2024 aura lieu une nouvelle collecte de sang avec en prévision une soirée tartes flambées ; un appel est lancé pour la recherche active d'un four à tartes flambées.
- Les deux conseils d'écoles ont eu lieu ; de beaux projets ont été réalisés, il y a une belle cohésion entre les écoles et la commune de Mertzwiller.
- Des travaux d'amélioration de la cuisine sont prévus cet été par nos services techniques.
- Une fermeture de classe élémentaire pour la rentrée de 2024/2025 est programmée, il manquerait 16 élèves.

- Il semblerait qu'une dissolution de l'EMM (Ensemble Musical de Mertzwiller) serait prévue prochainement.

Mme Valérie DENNI précise que l'Assemblée Générale (AG) et l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) sont prévues ce samedi 6 juillet. Mme DENNI indique qu'elle n'est pas disponible ce soir-là, et confirme que l'ordre du jour présente bien la dissolution de l'association EMM.

Monsieur le Maire s'interroge pour quelle raison la dissolution est-elle programmée ?

Mme KERN a parlé longuement avec des membres de l'EMM le 8 mai 2024 ; ces derniers ont affirmé la volonté de faire le nécessaire pour le bon fonctionnement de l'EMM.

Mme Sylvia ANDLAUER informe que l'EMM devait participer à la fête de la musique ce 21 juin mais l'EMM a annulé leur participation.

Mme KERN informe que l'EMM participerait à la fête des aînés en novembre 2024.

Il semblerait que M. William FELTER, le président, serait démissionnaire.

Monsieur le MAIRE demande qui du Conseil Municipal serait disponible pour participer aux AG et AGE de l'EMM du 6 juillet 2024.

Mme Sylvia ANDLAUER confirme qu'elle n'a pas été invitée en tant que présidente de l'OSL aux AG et AGE de l'EMM du 6 juillet 2024.

M. Serge FEURER informe que les subventions de 2024 n'ont toujours été versées par la commune de Mertzwiller.

Mme Valérie DENNI prendra contact avec Karine pour avoir des retours à ce sujet pour connaître l'ampleur de la problématique et rajoute que la commune n'est pas responsable d'une association qui n'arrive pas à fonctionner.

Concernant les mariages et les anniversaires, Monsieur GRAF et Monsieur ROSSENMANN indiquent qu'ils étaient dans une position inconfortable pour célébrer les 70 ans de mariage des époux Jaeck.

Madame Weigel Gisèle - Directrice Générale des Services - suggère de prévoir des discours types pour les célébrations des mariages, des grands anniversaires.

Le conseil Municipal demande que les célébrations des anniversaires aient lieu les samedis cela faciliterait la disponibilité des élus.

Mme Sylvia ANDLAUER remercie vivement tous les élus de la commune de Mertzwiller, les agents communaux et informe que la fête de la musique du 21 juin s'est très bien passée. La prochaine fête de la musique aura lieu le 21 juin 2025.

Mme Annick SANDEL informe qu'elle a assisté au conseil d'administration du Collège Jacques Tati de Mertzwiller le 24 juin 2024.

Mme Gila Rostami, Principale du Collège, rappelle qu'il y a des absences pour certains élèves qui seraient liées à un mal être, un manque d'estime de soi et de confiance en soi.

Guillaume MARX qui est PAEJ (Point d'Accueil Ecoute Jeune) est présent les vendredis matin au collège pour assurer des permanences de 3h/ semaine.

Il y a des besoins plus importants de permanences ; elles sont financées en partie par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn, par la CAF, mais les besoins de présences sont criants et pour améliorer la présence, le collège demanderait à la commune de Mertzwiller une participation financière.

Le collège bénéficie également de pass-culture pour aller à l'Opéra ou des sorties culturelles avec les élèves, mais le collège se heurte à des difficultés financières pour le paiement des bus pour financer les voyages.

Le collège a un CDI très vieillissant et des améliorations sont en cours, des achats de 240 livres sont prévus.

Pour la rentrée 2024/2025 le collège comptera 256 élèves :

- 2 classes de 6^{ème}
- 3 classes de 5^{ème}
- 3 classes de 4^{ème}
- 2 classes de 3^{ème}

À partir de la rentrée de 2024/2025, les élèves en difficultés bénéficieront 4h30 de plus de cours en français et en mathématiques.

Pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} de nouveaux cours « Choc des savoirs ».

Pour les 3 classes de 5^{ème}, il y aura 3 groupes de mathématiques et de français.

Le Brevet sera obligatoire pour accéder dans les classes de seconde.

Le contrôle continu comptera pour 40% de la note et la note finale de l'examen du brevet pour 60% de la note.

Constatant qu'il n'y a plus de question posée, M. le Maire clôt la séance à 23h17.

La secrétaire de séance,

Gisèle WEIGEL



Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER



